

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes AGUILA Mylène, COULOMB Stéphanie, DURAN Sandra, KUCZMA Maud, MOUSSONNE Patricia et Mrs CHIBLI Aziz, DUPRAT Nicolas, GABRIEL Abilio, MARAIS Philippe, POUX Sébastien, PUCHOIS Jérôme

Pouvoir : GATHELIER Sabrina a donné pouvoir à Stéphanie COULOMB
BONCOURRE Thierry a donné pouvoir à GABRIEL Abilio
FORMOSA Mathieu a donné pouvoir à Jean-Claude BLANC

Secrétaire de séance : Nicolas DUPRAT

Mme Nathalie LOUBIERES, secrétaire de Mairie, était présente.

Ordre du jour

Observation du compte rendu du conseil municipal du 17 mars 2021

Aucune observation à noter

1 – Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est un document dressé par la trésorière et retrace toutes opérations comptables de l'année et qu'il est identique au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil s'il existe des observations.

N'ayant aucune observation, Monsieur le Maire passe au vote

Approuvé à l'unanimité

2 – Approbation du compte administratif 2020

Après présentation du compte administratif 2020, Monsieur le Maire quitte la salle afin que Abilio GABRIEL procède au vote.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		141 341.98		156 139.26		297 481.24
Opérations de l'exercice	316 186.06	315 861.25	42 301.83	42 351.72	358 487.89	358 212.97
TOTAUX	316 186.06	457 203.23	42 301.83	198 490.98	358 487.89	655 694.21
Résultats de clôture		141 017.17		156 189.15		297 206.32

Approuvé à l'unanimité

3 – Affectation du résultat

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget de la commune au titre de l'exercice 2020, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-324.81 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	141 341.98 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	141 017.17 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	156 189.15 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-608.00 €
Besoin de financement F	= D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	= G+H 141 017.17 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	141 017.17 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat excédentaire de 141 017.17 € de la manière ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité.

4 – Vote du taux des taxes

Monsieur le Maire présente au conseil les différentes simulations.

Il informe que, suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 21.90 % est transféré à la commune.

En conséquence, le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient 36.39 % (soit le taux départemental de 21.90 % + le taux communal de 14.49 %).

Monsieur le Maire propose d'augmenter 1% pour cette année.

Philippe MARAIS propose d'augmenter au minima car le contribuable « va regarder la colonne de la part communale mais ne verra pas que la part départementale qui n'existe plus. »

Après discussion, le conseil délibère pour une augmentation à 1% sur le foncier bâti et non bâti.

TAXES	TAUX 2020 (rappel)	Taux 2021
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	36.39 %	36.75 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	99,04 %	100.03 %

5 – Délibération sur l'attribution des subventions aux associations communales

Monsieur le Maire rappelle au conseil le montant des subventions allouées en 2020 aux associations communales et autres associations. Il sollicite le conseil pour le maintien ou non de ces montants pour l'année 2021.

Subventions communales

Association bénéficiaire

Montant en € de la subvention

Association Patrimoine de Puydaniel	230
Club de Tennis	230
Club du 3ème âge	350
Société de Chasse	230

Autres associations

Montant en € de la subvention

Amicale des pompiers	77
Association Intercommunale Formation Professionnelle	530
Coopérative scolaire	600

La secrétaire de Mairie explique que l'AIFP est une association permettant aux demandeurs d'emploi domiciliés sur la commune de bénéficier d'aide à la formation. La cotisation communale est calculée suivant le nombre d'habitants.

Stéphanie COULOMB remarque qu'une nouvelle association de festivités va être créée. Elle demande la possibilité de prévoir une somme dans le cas où cette association sera créée dans l'année.

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire de Mairie.

La secrétaire de Mairie explique qu'il est possible de prévoir une somme dans le cas où cette association serait créée avant le 31 décembre 2021. Cependant, elle précise que cette somme définie ne sera « débloquée » que par délibération du conseil municipal en vue d'une subvention exceptionnelle.

Le conseil décide d'augmenter l'article 6574 de 2 000 €. Le budget sera ajusté en conséquence de cette augmentation de crédits prévisionnels.

Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations citées ci-dessus pour l'année 2021. La subvention sera également allouée à l'association du 3^{ème} âge même s'il n'y a pas eu d'assemblée générale au vu des contraintes sanitaires.

6 – Vote du budget 2021

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 de la commune comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	442 000.00	442 000.00
Section d'investissement	254 000.00	254 000.00

Approuvé à l'unanimité

7 – Délibération sur l'opposition au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Bassin Auterivain

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération prise concernant l'opposition au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme

8 – Délibération sur l'adoption du programme de travaux et de l'enveloppe financière prévisionnelle pour le déplacement de la mairie

Monsieur le Maire rappelle la demande de modification des surfaces du projet suite au dernier conseil municipal. A ce jour, le CAUE n'a pas répondu à notre demande.

Il informe au conseil que la commune n'est pas obligée de poursuivre ce projet avec le CAUE et propose de ne pas maintenir l'appui du CAUE.

Philippe MARAIS s'interroge sur les délais à tenir.

Sébastien POUX explique qu'il n'existe pas de délais mais plus on attend pour se décider plus on retarde le projet. Le but aurait été de choisir l'architecte puis déposer un permis de construire avant la fin de l'année.

Monsieur le Maire propose de se faire aider par le service marchés publics de la communauté des communes.

Sébastien POUX précise qu'il est nécessaire de voter une enveloppe financière qui donnera une base à l'architecte.

La secrétaire de mairie explique qu'il faut rédiger un cahier des charges et divers documents afin que les architectes candidats puissent travailler et établir une proposition sur les mêmes critères.

Sébastien POUX remarque que si l'on tient compte du prix au mètre carré estimé par le CAUE et le nombre de mètre carré défini lors du dernier conseil, le montant s'élèverait à 360 000 € sans les frais annexes. Il pense que l'enveloppe s'élèverait entre 400 000 € et 450 000 € environ. Il alerte sur le lancement des fonds de concours c'est-à-dire que les deux architectes non retenus sur les trois devront être indemnisés.

Philippe MARAIS se questionne de qui va s'occuper de ce cahier des charges ?

Sébastien POUX répond « la commission urbanisme s'occupera de rédiger le cahier des charges. Il faut être vigilant sur sa rédaction. »

Monsieur le Maire informe que le cahier des charges sera envoyé aux élus pour relecture.

7 - Questions diverses

Jérôme PUCHOIS souhaite savoir où en est la reprise du lotissement.

Monsieur le Maire informe que le dossier est en cours et les documents fournis sont à l'étude.

Séance levée à 23h15

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Mr BLANC Jean-Claude	Mr BONCOURRE Thierry (a donné pouvoir à GABRIEL Abilio)	Mme COULOMB Stéphanie
Mr GABRIEL Abilio	Mme AGUILA Mylène	Mme DURAN Sandra
Mme GATHELIER Sabrina (a donné pouvoir à Stéphanie COULOMB)	Mme KUCZMA Maud	Mme MOUSSONNE Patricia
Mr CHIBLI Aziz	Mr DUPRAT Nicolas	Mr FORMOSA Mathieu (a donné pouvoir à Jean- Claude BLANC)
Mr MARAIS Philippe	POUX Sébastien	PUCHOIS Jérôme